

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 avril 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 avril 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 74

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT – Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS – Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 27

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON

Excusés ayant donné pouvoir : 24

Éric RICHARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - André DONZE a donné pouvoir à Juliette HAÏM - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Alain LABROT - Lionel ESTEVE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Jean-Jacques MONPEYSSSEN a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Claude BAS

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Olivier SALIN

GEMAPI

075-2023 Approbation du projet de SAGE sur le bassin versant du Lez

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-3, L 212-4, et R 212-26 à R 212-32 relatifs aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 février 2012 et du 9 mars 2012 signé par le préfet du Vaucluse et par le préfet de la Drôme fixant le périmètre hydrographique du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par le Préfet du Vaucluse le 4 février 2021 et par le Préfet de la Drôme le 17 février 2021, portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez ;

Vu la délibération n°2022-08 du 1^{er} décembre 2022 de la CLE, adoptant à l'unanimité le projet de SAGE ;

Considérant que le projet de SAGE est composé des documents suivants :

- un Plan d'aménagement et de gestion durable des eaux (PADG) ;
- un atlas cartographique ;
- un règlement.

Considérant que le projet de SAGE adopté par la CLE doit être soumis à consultation des instances officielles (conseils régionaux, conseils départementaux, chambres consulaires, communes, groupements compétents notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et s'ils existent, établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et établissement public territorial de bassin ainsi que du comité de bassin intéressé) ;

M. Olivier SALIN fait lecture du projet de SAGE sur le bassin versant du Lez et demande aux conseillers communautaires de bien vouloir l'adopter.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'ADOPTER le projet de SAGE du bassin versant du Lez tel que présenté ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 11/05/2023

Mise en ligne le : 11/05/2023

Ampliation à :



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Dayre', written over the official stamp.